VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible]—Cour Civile de District, Division "A"—Frederick E. Stulb et al. vs Joseph G. Stulb et al.

SPLENDIDES PROPRIETES POUR PLACEMENT.

[illegible] A DEUX ETAGES, 2237, 2239, 2241 rue Rousseau, coin Philip,

Louée comme Epicerie, Buvette et Résidence.

MAISON A DEUX ETAGES ET JOLI COTTAGE SIMPLE,

[illegible] RUE PHILIP. 519 RUE PHILIP

A l'Encan, Jeudi, le 23 Juillet 1908.

[illegible] WERTU d'un jugement de l'Honorable [illegible] Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 85,509, dans l'affaire intitulée Frederick E. Stulb et al. vs Joseph G. Stulb et al., ledit jugement lu et [illegible] le 8 juin 1908 et signé le 12 juin 1908, je vendrai à J. L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 23 juillet 1908 [illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières, [illegible] rue Baronne, la propriété ci-après désignée, à savoir:

[illegible] de terre avec toutes les améliorations, située dans le Quatrième District de cette ville, bornée par les rues Rousseau, Philip, [illegible] l'Union et l'avenue Jackson mesurant 63 pieds [illegible] pouces et 5 lignes M. A. de face à [illegible] Rousseau sur une profondeur et façade [illegible] Philip de 188 pieds, 5 pouces et 4 lignes, formant l'enseignante des rues Philip [illegible] Rousseau. Pour en faciliter la vente, cette propriété a été subdivisée d'après le devis [illegible] de l'Arpenteur de Armas, voyer daté [illegible] 1908, en trois portions de terre, [illegible] comme lots A B et C. Le lot A formant l'enseignante des rues Rousseau et Philip et mesurant 73 pieds 8 pouces de face à la rue Philip, le lot B est contigu au lot A et mesure 42 pieds de face à la rue Philip, le lot C est contigu au lot B et mesure 43 pieds, 1 pouce, 4 lignes de face à la rue Philip. Chaque lot ayant une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en 1 et 2 ans, portant 8 0/0 d'intérêt représenté par des billets pour plaire aux personnes intéressées, garantis par hypothèque de vendeur et les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et taxes de 1908 et pour l'acte de vente pardevant Charles G. Rabouteau, notaire; dix pour cent de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.

Encanteur et agent de propriétés foncières.

Jos Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

H. Garland Dupré, tuteur ad hoc.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—No 86,172—Succession de Mme M. Monteverde.

Cottage Double, Nos 706 et 708 Touro,

A L'ENCHÈRE, JEUDI, 16 JUILLET, 1908.

[illegible] VENTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, du dossier No 86,172, dans l'affaire intitulée succession de Mme M. Monteverde, ledit ordre daté et signé le 12 juin 1908, à adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI le 16 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après désignée:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Cinq (5) et borné par les rues Union (maintenant Touro), Royale, Kerlerec et Bourbon, mesurant en mesure américaine plus ou moins, trente quatre pieds de face à la rue Union (maintenant Touro) sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et trente quatre pieds de large dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer et payer au delà et en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1908, ainsi que tous les certificats requis pour la vente se n aux frais de l'acquéreur et devra être passé pardevant M. Robert Legier notaire; un dépôt de 10 cent devra être fait au moment de l'adjudication à

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau, 910 rue Gravier.

14 juin—14 21 28—juil—5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE

No 84,973—COUR CIVILE DE DISTRICT—DIVISION D.

[illegible] CAROLINE REIN, FEMME DE AUGUST BAUMAN, VS CHARLES BARNES, UN MINEUR.

VENTE EN PARTAGE.

MAISON EN BRIQUES A DEUX ETAGES

No 1224 Rue Tchoupitoulas.

A L'ENCAN.

JEUDI, 30 JUILLET 1908.

[illegible] A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement [illegible] Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, [illegible] intitulée Mme [illegible] Rein, femme de August Bauman, vs Charles Barnes, un mineur, ledit jugement [illegible] et lu en cour ouverte le 26 juin 1908, et signé [illegible] 1908, je vendrai à l'enchère publique [illegible] JEUDI, 30 juillet 1908, à midi, la propriété ci-après désignée, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Thalie Eraslo, [illegible] et Saint Peters, désigné par le No [illegible] cinq, sur un certain plan dressé par [illegible] Muelhausen architecte, etc., daté le 25me [illegible] janvier 1847 et déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, ancien notaire [illegible] ville, sous le numéro (A) 483 du livre [illegible] No 2, ledit lot mesurant d'après ledit plan vingt six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en brique, connue comme No 1224 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans après la date représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs payables en un et deux ans après leurs dates, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis pour leur paiement par lien de vendeur et privilège, et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devront assumer et payer en plus de leur mise les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1908, les frais de l'acte de vente devant être passé pardevant Alphonse J. Cuneo notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat avec

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau 910 rue Gravier.

J. B. Rosser, Jr., avocat pour la demanderesse.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Site pour Bâtir, Situé dans la Belle Avenue St-Charles, Entouré par de Belles Résidences.

Succession de Mme Emily Louise Hart.

No 86,265—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 2 juin 1908, à la Cour Civile de District, Division B, le propriété ci-après décrite à savoir—

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, bornés par les rues St Charles et Carondelet, désignés comme lots 12 et 13 dans l'îlot numéro 61 sur un plan dressé par Augustus S. Phillips, voyer, sous la date du 15 février 1848, déposé pour référence en l'étude de L. E. Kenny, arpenteur de la paroisse de Jefferson ou ce qui en reste de la paroisse d'Orléans et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue St Charles sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Charles I. Denégre, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Defour & Dufour, avocats.

[illegible] 5 12 19 26—août 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. A. Baccich

Cottage Double, 2423-27 Rue Hôpital,

PRODUISANT DE BONS REVENUS.

A l'Encan, JEUDI, 9 Juillet 1908, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE

SUCCESSION DE JOSE GARRIDO. No 85,570—COUR CIVILE DE DISTRICT.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans [illegible] ordre daté et signé le 1er juin 1908, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, [illegible] publique, en vertu d'un jugement [illegible] en Cour ouverte le 2 juin 1908, [illegible] le 1er juillet 1908, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Quartier et Roman, et désigné par le numéro quatre et mesurant [illegible] pieds 6 pouces de face à la rue St [illegible] sur 55 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

Conditions—Une moitié comptant et la balance l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes [illegible] mille trois cents dollars étant [illegible] en deux ans après la date, stipulant l'intérêt au taux de 6 pour cent par an de la date jusqu'au paiement payable à ordre du vendeur par Jules F. Meunier notaire pour identification d'un acte de vente et hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite, passé pardevant lui le 12me jour de février 1908 et pour la balance l'acquéreur doit fournir son billet pour un [illegible] taux de 6 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque avec le vendeur et privilège sur ladite propriété. L'acquéreur devant assumer et payer en plus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année 1908 et tous les certificats requis pour la vente, l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et être passé par devant Robert Legier, notaire. Les oyers n'iront à l'acquéreur qu'à partir du jour de la signature de l'acte notarié de vente. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

M. A. BACCICH Encanteur

et gérant de la National Realty Co. Ltd.

Walter L. Gleason, avocat.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Susan Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86,355—Division [illegible] est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Milne James Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—M. D. Di[illegible], avocat.

1 juil—1 5 10

Succession de Mme C. F. Vaicarce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,633—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William F. Brewer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—[illegible] Walker, avocat.

[illegible]—25 29—juil 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de J. J. Gregard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,829—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edward Pierson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

1er juil—1 5 10

Succession de Mlle Mary McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,532—Division A—Attendu que Patrick J. Donegan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Mary McCarthy, décédée intestat, avisant par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats.

1er juil—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OFFRE POUR PLACEMENT.

Cottage Double en Bois,

1608-1610 RUE SARATOGA,

Entre les rues Terpsichore et Euterpe.

—AUSSI—

DEUX TERRAINS VAGANTS,

Sur les Champs-Elysées.

Entre les rues Gérard et Léonidas, ou Lombard.

Succession de Mme Sophie Mengers.

No 85,230—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union—JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 8 juin 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Saratoga, Rampart, Terpsichore et Euterpe, lequel dit lot est désigné par le numéro 14 sur un plan fait par J. Pilié, daté le 20 juillet 1840 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de quatre vingt seize pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois connu par les Nos 1608 1610 rue Saratoga, entre les rues Terpsichore et Euterpe, contenant de chaque côté trois chambres, cuisine et chambre dans la mansarde, allée sur le côté.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Gérard, Léonidas ou Lombard et Marigny, lesquels lots sont désignés par les numéros trois et quatre, sur un plan dressé par H. D'Hémécourt, le 23 novembre 1850, et déposé pour référence en l'étude de A. Baudouin, ancien notaire. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds huit pouces de face à la rue Champs Elysées sur cent quarante deux pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ayant la même propriété qui a été acquise par le défunt Gerhard Mengers par achat de la succession de L. L. Valo on, d'après un acte passé pardevant P. E. Lanoche, ancien notaire, le 1er septembre 1853.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans, en crédit d'un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Le paiement d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et de payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de l'Etat et de ville et de payer le [illegible] et les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1908, les frais de l'acte de vente devant être passé pardevant Alphonse J. Cuneo notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat avec

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriétés Foncières.

Bureau 910 rue Gravier.

J. B. Rosser, Jr., avocat pour la demanderesse.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 4 4

Terrains dans une section du Troisième District

S'améliorant rapidement.

Succession de E. Ferretti et épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D—No 85,795

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—JEUDI, le 23 juillet 1908 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre daté le 15 juin 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété ci-après, à savoir:

Quatre certains lots de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon), L. W. Urania (maintenant Tonti) et Hope, ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent désignés par les numéros trois, quatre, cinq et six, d'après un plan de C. A. de Armas, déposé voyer, le 2 février 1862, et déposé dans l'étude de Arthur Brocard, ancien notaire en cette ville, et d'après lequel plan, les lots trois et quatre mesurent chacun vingt neuf pieds et face à la rue Law sur une profondeur de quarante cinq cent vingt neuf pieds, dix pouces et deux lignes, et les lots Nos cinq et six se touchent et mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Hope sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Lesquelle propriété a été acquise par feu Edouard Ferretti des héritiers de feu Antoine Bruguier, par acte pardevant Octave de Armas, ancien notaire, le 13 juin 1868, enregistré au bureau des hypothèques registre 95 folio 172.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, à un an de crédit. La portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque avec le vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et l'acquéreur devra payer en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard. No 84,439 Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C. Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI, le 28 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représentés par des billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans après la passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, le paiement desdits billets étant garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente sur l'acte de l'acquéreur pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Les frais sont à dépôt au moment de la vente chez I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.

24 juin—24 28—juil 5 12 19 26 27 28

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lac.

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE

JEUDI, le 6 AOUT 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne,

Élégante Propriété du Troisième District.

Victorine Lapouche, épouse de Louis Brice, vs Joseph Lapouche et als, mineurs.

No 86 384—Cour Civile de District.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 24 juin 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 20 de l'îlet No 81 borné par les rues Bienvenue, Delery, Jumonville et Tricou sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le 25 juin 1875, déposé en l'étude de A. Barnett, notaire. Ledit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienvenue et Tricou, et mesure trente (30) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur une profondeur et façade sur la rue Bienvenue de cent quatre (104) pieds entre lignes parallèles.

2° Trois certains lots de terre, ensemble avec les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hanson, Delerode, Tricou et Bienvenue, et désignés par les numéros un, deux et trois de l'îlet No cinq, sur un plan dressé par Paul A. D'Hémécourt le 15 avril 1875, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant André D. Derlocourt le 6 avril 1875, et mesurant chacun, en mesure américaine, trente (30) pieds quatre (4) pouces et sept (7) lignes de face à la rue Tricou sur cent quatre (104) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No un formant l'enseignante des rues Tricou et Delerode.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus de leur enchère les taxes de ville pour l'année 1908 et pour l'acte de vente pardevant J. K. Bailey, notaire, ne devant recevoir les loyers qu'après le passage de l'acte de vente et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

GEO. ST-PAUL

Encanteur, 137 rue Carondelet

O. B. Livaudais, avocat pour le demandeur.

Jos. B. Rosser, avocat pour le défendeur.

3 juil—5 12 19 26—août 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

Ilet de Terre de Valeur dans le Troisième District,

JEUDI, LE 9 JUILLET 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Marianne Sampere et als vs Giovani Sampere et als.

No 81,757—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, et pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 avril 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Je, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné, vendrai comme suit—

Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro mentionné 960 borné par les rues Joséphine Célestine, Alabo et Benton, acquis par Rosario Sampere, alias Rosario Sampere, par acte passé pardevant Emile Pomes, notaire, le 2 avril 1903.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Paternostro, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL, Encanteur.

No 147 rue Carondelet.

Geo. R. Smart, avocat pour le demandeur.

Chas Schneider, avocat pour le défendeur.

7 juin—7 14 21 28—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR

Arbuthnot Latham & Co versus Cage Draw Co

No 86,420—Cour Civile de District.

Mardi 14 juillet 1908 à 11 heures A. M.,

Sur les lieux No 614 rue Tchoupitoulas

4 malets de choix, un bon cheval, 4 wagons, harnais.

Conditions—Comptant

GEO. ST PAUL, Encanteur,

No 137 rue Carondelet.

Lamar C. Quintero, c. S. Gidiere, avocats pour les Receveurs. 3 juil—3 5 12

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,439—Cour Civile de District. Div C.

Résidence louable à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Melpomène, îlet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contiguë à la propriété ci-dessus.

A l'encan, MARDI, le 28 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant 10 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 9" de face à la rue Prytanée environ 85 pieds de profondeur. Les maisons des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exposés à la Bourse et la pétition enregistrée au Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à 325 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard. No 84,439 Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C. Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI, le 28 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représentés par des billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, le paiement desdits billets étant garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de l'année 1909.

G. M. Horner, avocat.

21 juil—21 28—juil 5 12 19 23

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour Placement.

Résidence en brique à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St. Thomas et Chippewa.

Land Developement Company of Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als.

No 84,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern encanteur—JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. F. ed D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, désignée comme [illegible] Pel, bornée par les rues Race, Mobile et Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Solombra ou Solomera et épouse.

Bâtisses productives en briques à trois étages No 529-541 rue Hôpital, entre les rues Decatur et Chartres. A l'encan, vendi le 9 juillet 1908 à midi.

No 54,794. Cour Civile de District Division D

PAR FREED & CLESI—E. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 10 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après sera vendue à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Quartier, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depouilly, janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres huit pieds de largeur faisant face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cinquante neuf (159) pieds neuf pouces et cinq huitièmes (5/8) sur la ligne gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et cent cinquante neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3/8) sur la ligne qui le divise de ladite allée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en quatre parties égales, chaque paiement annuel divisé en trois portions égales représentées par trois billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires hypothèques, honoraires d'avocat et autres clauses, et le pacte de non aliénando.

L'acte de vente devant être passé pardevant U. Martinez Jr notaire de cette paroisse aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit payer au dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908. L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs

et agent de Propriétés Foncières.

528 rue Gravier.

Guy M. Horner, avocat

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

DEUX COTTAGES SIMPLES,

3521 3523 RUE COLISEE

Entre les rues Octavie et Joseph.

Robert B. Dowe vs les héritiers de Amy Ann Burke et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 82,420.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Freed & Clesi, N. J. Clesi, Encanteur—en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou qui en quelque sorte en font partie situé dans le Faubourg Livaudais paroisse Jefferson (aujourd'hui le Quatrième District de la paroisse Orléans), Etat de la Louisiane dans le carré d'Est No 56 sur le premier plan dudit Faubourg par Benjamin Buisson, voyer et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de Théodore Guillot, ancien notaire en cette ville, ledit carré d'îlet étant compris entre les rues Live Oak (aujourd'hui Constance) Magnolia, Première et Seconde et ledit terrain ci-désigné par le No 4 sur un plan de H. Muelhausen, voyer, daté du 21 janvier 1841, et déposé comme plan No 39 en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire en cette ville. Ledit terrain mesure trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de façade rue Live Oak (aujourd'hui Constance) sur cent vingt six pieds, six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les bâtisses actuelles comprennent un joli et confortable cottage simple de résidence, désigné par le numéro municipal 2415 rue Constance, bien subdivisé renfermant 5 chambres, corridor, chambre à bain, hangar à lait, etc., gaz, eau sur les lieux, bâti à distance de la rue et des lignes du terrain grillagé en fer, pavage en briques.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges coutumes, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak (maintenant Constance), Magnolia, Première et Deuxième désigné comme lot 7 sur un plan par H. Muelhausen, voyer, daté le 21 janvier 1846 et déposé comme plan No 39 en l'étude de G. E. Stringer ancien notaire en cette ville, ledit lot mesure trente et un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Live Oak (maintenant Constance) sur cent vingt six pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 2423 et 2427 rue Constance comprenant le grand cottage double et commode avec une élévation à deux étages dans le fond, subdivisé de chaque côté en six appartements avec chambre à bain, office, hangar dans le fond, citerne avec tayau intérieur communication avec la cuisine et la chambre à bain, retiré de la rue et de la ligne de terrain pavage en briques, ceinture promenade, grillage en fer, treyes propres et autres agréments, loue à d'excellents locataires à 818 par mois ou 9432 par an.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges coutumes, servitudes voies et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Live Oak (maintenant Constance), Magnolia, Première et Deuxième, et désigné comme lot No 7, sur un plan dressé par H. Muelhausen, voyer, daté du 21 janvier 1846, et déposé comme plan No 39 en l'étude de G. E. Stringer ancien notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Live Oak (maintenant Constance) sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Deuxième de cent vingt six pieds six pouces, mesure américaine et formant l'encoignure des rues Constance et Deuxième.

Les améliorations sur ce terrain consistent en une bâtisse en bois subsistant et devant être construite, avec perrage en granite, laquelle avec peu d'améliorations et d'agrandissement peut être faite une encoignure de commerce de valeur avec beaucoup de place dans le fond pour plus d'améliorations.

Les propriétés ci-dessus décrites sont actuellement situées dans une des plus grandes et plus populeuses sections de la ville, bien bâtie et grandissant de tous les côtés.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix de l'achat et être les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et devant assumer et payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété